Je me suis aperçu qu'il faut rajouter une condition à la loi (12) de la thèse.

## Ce qui est écrit dans la thèse

$$\pi_{\delta} \circ \operatorname{defrag} \equiv \operatorname{defrag} \circ (\pi_{\delta \cap \delta'}, \pi_{\delta \setminus \delta'})$$

où  $\delta'$  est le schéma relationnel du premier argument.

## Contre-exemple

Si les deux tables ont des attributs en commun, la fonction de droite peut être définie sur les deux tables sans que la fonction de gauche le soit.

Pour exhiber un contre-exemple on va travailler avec trois attributs  $a_1$ ,  $a_2$ ,  $a_3$  et deux tables  $r_1$  et  $r_2$  définies comme suit :

et on pose  $\delta = \{a_2, a_3\}.$ 

Dans ce cas là, on a  $\delta' = \{a_1, a_2\}.$ 

Si on commence par les projections, il est possible de défragmenter les tables obtenues. En effet, après projection on a :

$$\begin{array}{ccc} \pi_{\delta \cap \delta'}(r_1) & & \pi_{\delta \setminus \delta'}(r_2) \\ id & a_2 & & id & a_3 \\ 1 & 5 & & 1 & 3 \end{array}$$

et donc

$$\begin{array}{ccc} \operatorname{defrag}(\pi_{\delta \cap \delta'}(r_1), \pi_{\delta \setminus \delta'}(r_2)) \\ id & a_2 & a_3 \\ 1 & 5 & 3 \end{array}$$

Ainsi, defrag  $\circ (\pi_{\delta \cap \delta'}, \pi_{\delta \setminus \delta'})$  est définie sur  $(r_1, r_2)$ .

Par contre, defrag $(r_1, r_2)$  n'est pas défini, donc  $\pi_\delta$  o defrag n'est pas définie sur  $(r_1, r_2)$ .

## Correction

La loi devient juste si l'on rajoute une condition sur les schémas relationnels des arguments.

En appelant  $\delta_1$  le schéma relationnel du premier argument et  $\delta_2$  le schéma relationnel du deuxième argument, on a :

$$\pi_{\delta} \circ \operatorname{defrag} = \operatorname{defrag} \circ (\pi_{\delta \cap \delta_1}, \pi_{\delta \cap \delta_2})$$
 si  $\delta_1 \cap \delta_2 = \emptyset$